**IV. Introduction aux concepts-clés du structuralisme**

**IV.2.3. La « langue » comme « système » de signes linguistiques**

**Plan :**

1. Objet et tâche de la linguistique
2. La langue comme système de signes linguistiques
3. Le système en linguistique
   1. De la nomenclature au système
   2. Le système comme jeu
   3. Les caractéristiques du système
4. Le signe linguistique
   1. Le signe linguistique c’est quoi ?
   2. Les caractéristiques du signe linguistique

**Objectifs :**

* Connaitre l’objet d’étude de la linguistique
* Comprendre la définition de la langue comme système de signes linguistiques
* Connaitre les caractéristiques du signe linguistique

1. **Objet et tâche de la linguistique**

Pour Saussure, l’objet de la linguistique n’est pas le langage car pour lui ce serait « un amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles ». Autrement dit, le langage ouvrirait la porte à des sciences très diverses comme la psychologie, la sociologie, la philologie, la grammaire, etc. C’est pour cette raison qu’il propose la « langue » comme objet d’étude en soulignant qu’il « il faut se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre comme norme de toutes les autres manifestations du langage » (CLG, p.23). Pour Saussure, la langue est « une chose acquise et conventionnelle » (p.25). Contrairement à la faculté du langage qui est « innée » et commune à toute l’espèce humaine (universelle), la « langue » s’acquiert passivement dans le milieu familial et social, elle est donc un phénomène social-collectif, chaque communauté linguistique a sa propre langue. Elle est conventionnelle car elle est le résultat d’un accord entre les membres d’une même communauté linguistique.

La langue est différente du langage mais elle en représente la partie essentielle. « La faculté naturelle d’articuler des paroles ne s’exerce qu’à l’aide de l’instrument créé et fourni par la collectivité » qui est la langue. Pour Saussure, la tâche primordiale de la linguistique est de se délimiter et se définir elle-même. C’est pour cela qu’il examine les rapports entre la linguistique et les autres sciences avec lesquelles elle partage une même donnée, la langue. Il nous parle par exemple de l’ethnographie qui étudie les mœurs des différents groupes humains. Pour lui, la langue y intervient en tant que moyen et c’est la même chose pour la sociologie. La linguistique a un objectif différent par rapport à ces sciences. La tâche de la linguistique est de décrire et d’expliquer objectivement le fonctionnement de la langue, du système-langue à tous les niveaux phonétique-phonologique, lexico-sémantique, morphologique, syntaxique.

**2. La langue comme « système » de signes linguistiques**

Dire que la langue est un « système », c’est la concevoir comme un tout abstrait, homogène et organisé-structuré, comme un ensemble d’éléments (signes linguistiques) ayant des règles de fonctionnement et de combinaison propres. Ces signes linguistiques s’opposent et se définissent mutuellement au sein du système-langue. Pour Saussure, la langue est un système, c’est-à-dire un ensemble d’éléments solidaires les uns avec les autres, obéissant à des règles et des relations de combinaison, d’enchainement, d’opposition d’implication, etc. spécifiques, observables à tous les niveaux de l’analyse linguistique : phonétique-phonologique, morphologique, lexical, syntaxique... Donc il est impossible d’identifier une unité linguistique sans tenir compte des autres unités du système auquel elles appartiennent. « Son contenu n’est vraiment déterminé que par le concours de ce qui existe en dehors de lui » (p 160). Ce qui définit une unité linguistique c’est la place qu’elle occupe dans le système, c’est-à-dire les relations qu’elle entretient avec les autres unités du système. Ex : le signe « chat » ne se définit qu’en rapport (en opposition) aux autres signes possibles comme « chien », « oiseau », « homme », « arbre » etc.

La notion de système permet en fait de construire la langue comme objet d’étude de la linguistique.

1. **Le système en linguistique**
   1. **De la nomenclature au système**

La notion de système appliquée à la langue s’oppose à une conception ancienne du langage considéré comme une liste de mots ou nomenclature. Cette conception envisage les mots du langage comme des étiquettes qui renvoient à des objets réels du monde (référents). Le langage apparait dès lors comme une liste de signes, sans liens les uns avec les autres mais reliés aux objets du monde qu’ils désignent. Connaitre la langue revient à connaitre l’ensemble de ces étiquettes. L’organisation de la langue est alors le simple reflet de l’organisation des objets.

La notion de système consiste à envisager le langage comme un tout organisé, comme un système. Pour expliquer la notion de système, Saussure recourt à l’exemple du jeu d’échecs.

* 1. **Le système comme jeu**

Le plateau du jeu d’échecs est le théâtre de la partie. Tout ce qui se passe sur ce plateau a son importance, tout ce se trouve hors du plateau n’est pas pris en compte. Les pièces du jeu, si elles ne prennent pas place sur le plateau, ne sont d’aucune importance ou valeur. De même le contexte dans lequel le jeu se déroule ainsi que les joueurs qui y prennent part sont négligeables et n’entrent pas en ligne de compte.

Seules comptent les pièces qui occupent une place sur l’échiquier. Ces pièces, quelle que soit leur matière (bois, ébène, ivoire), ont certes une signification propre (la tour n’a ni la même signification ni le même rôle que le fou). Cependant, ce qui importe c’est la signification de chaque pièce en relation avec la place qu’elle occupe sur l’échiquier par rapport autres pièces. Chaque déplacement de pièce sur l’échiquier aura dès lors des répercussions sur l’ensemble des autres pièces présentes.

* 1. **Les caractéristiques du système**

La conception saussurienne considère le système comme un tout autonome. Le langage est un système en marge du réel. Il se définit par le fait qu’il est autonome par rapport au monde. En effet, le monde extérieur n’intervient pas dans sa constitution. Selon Saussure, le langage est un système de signes. Ces signes n’ont pas pour fonction de renvoyer à un objet du monde (référent) mais de mettre en relation un signifiant (une image acoustique) et un signifié (un concept). Ce sont ces relations signifiant/signifié internes au système qui doivent être étudiées et non le rapport du langage au réel. (principe de l’immanence).

1. **Le signe linguistique** 
   1. **Le signe linguistique c’est quoi ?**

L’objet de la linguistique, telle que le précise Saussure, est la langue. Pour lui, celle-ci est constituée de signes qu’il appelle « signes linguistiques ». Le signe linguistique doit sa formalisation à Saussure. Il propose une définition come suit : « le signe linguistique unit non une chose (référent) et un nom mais un concept et une image acoustique » p.98. Le signe linguistique est le résultat de la combinaison de deux éléments appelés respectivement ***signifiant*** et ***signifié***.

Signe =

Arbre =

Le signifiant est l’image acoustique du signe : il est une suite de phonèmes (exemple : le concept [aRbR]). Le signifié est le concept associé qui s’oppose au référent ARBRE, objet du monde réel. Le signe linguistique est le produit de l’association d’une image acoustique et d’un concept. Ces deux éléments sont étroitement liés comme les deux faces d’une feuille ou d’une médaille. Le signe est donc une représentation mentale, c’est une entité psychique (abstraite) et non physique.

Le signifiant et le signifié sont les constituants inséparables du signe linguistique. Ils sont solidaires et indissociables comme le recto et le verso d’une feuille de papier. Le signifiant [sa] est une représentation acoustique ou graphique, la forme concrète perceptible par l’oreille qui renvoie à un concept. Le signifié « se » est une représentation abstraite de quelque chose avec un ensemble de propriétés, le contenu sémantique, image mentale du référent et non pas le référent lui-même (référent : objet réel du monde)

* 1. **Les caractéristiques du signe linguistique :**

Les phrases d’une langue sont composées d’éléments dotés d’une forme et d’un sens, ce sont des signes linguistiques. Selon F. de Saussure, le signe linguistique est caractérisé par :

1. Le signe linguistique est **biface**, c’est une entité psychique à deux faces indissociables signifiant (expression phonique-image acoustique) et signifié (contenu sémantique-image mentale, conceptuelle). Pour représenter cette caractéristique, Saussure utilise la métaphore de la feuille de papier. On ne peut en découper le recto sans en découper en même temps le verso.

Le mot « oiseau » se réalise par cette succession de phonèmes [wazo] qui est le signifiant. La succession de ces sons réfère à l’image mentale d’un animal couvert de plûmes, pourvu d’ailes, avec un bec, d’une certaine taille, etc. Cet aspect constitue le signifié.

1. Il est **arbitraire** : la relation entre le signifiant et le signifié est de type conventionnel. Elle n’est motivée par aucune relation nécessaire. Cela veut dire qu’il n’existe aucune relation de causalité entre la forme phonique [sa] du signe et ce qu’il dénote [se] : il n’y a aucun lien logique, naturel ou nécessaire entre la rose et le nom de la rose. La relation est purement conventionnelle, produite de l’accord entre les membres de la même communauté linguistique. Cela rejoint l’idée que la langue n’est pas un fait naturelle inné mais un fait social, une convention sociale. A partir du moment où l’on s’est mis d’accord pour appeler un chat un chat, on est contraint (obligé) d’utiliser ce mot pour se faire comprendre. Il n’est pas possible de le remplacer par le mot poisson, sous peine de contresens.
2. Il est **linéaire** : le signifiant, dans la mesure où s’inscrit dans le temps, présente un caractère linéaire. Ses éléments se présentent successivement, il est obligatoirement ordonné dans le temps. Il est impossible de prononcer deux sons en même temps. L’ordre même des unités linguistiques est fonctionnel : [lam] « lame » ou [kal] « cale », si on inverse l’ordre des phonèmes on aura [mal] « mal » ou [lak] « lac ». Ainsi Saussure écrit : « le signifiant étant de nature auditive, il se déroule dans le temps et a les caractéristiques qu’il emprunte au temps ». Le mécanisme va dépendre de ce caractère linéaire qui fait que l’on peut donner une information après l’autre, qu’on ne prononce un signe après l’autre. Dans ce sens, les signes linguistiques diffèrent des signes sémiologiques (code de la route par exemple) qui peuvent être lus indépendamment d’un ordre prescrit, c’est-à-dire l’information est donnée d’un seul bloc et interprétée d’un seul bloc aussi (exemple : voir la fumée au loin, un panneau de circulation, un geste, etc.).
3. Il est **doublement articulé** : le signe est analysable, segmentable en unités de moins en moins complexes ou petites. Le monème bain [b] peut être divisé en deux phonèmes [b] et []. Si on remplace le premier phonème [b] par un autre, on produira d’autres monèmes de sens sens différents : [m] main, [p] pain, [R] rein, [s] sein, sain, [t] teint, etc. Ceci est une caractéristique propre au signe linguistique et aux langues naturelles (par rapports aux autres types de langage).